

PROJET EDUCATIF 2021-2022

ACCUEIL DE LOISIRS FAMILLES RURALES MOYON



INTRODUCTION

L'association Familles Rurales de Moyon-Tessy est une association loi 1901 agréée Jeunesse et éducation populaire, affiliée à la fédération nationale Familles Rurales reconnue d'utilité Publique.

L'accueil de proximité en milieu rural, quel que soit le lieu d'habitation, et la participation active des familles constituent les fondements de notre association. Nos actions ne sont donc pas considérées comme un simple mode de garde mais comme un lieu d'intégration dans la vie sociale et de découverte pour les familles qui s'appuie autant que possible sur le partage des responsabilités entre les bénévoles, l'équipe d'animation, les parents et même les enfants.

Orientations Educatives

Places des enfants

L'accueil de loisirs de Moyon est un lieu de plaisir et de détente pour les enfants sur des périodes de repos ou de vacances. Les enfants sont invités à participer aux activités qui leur sont proposées, ainsi qu'à l'installation et le rangement du lieu d'accueil (aide au nettoyage du matériel et des lieux par exemple). Ces activités sont l'occasion pour les enfants de développer leur capacité d'imagination, de créativité, d'initiative et d'autonomie. Dans la mesure du possible, nous essayons d'impliquer les enfants dans le choix des activités qu'ils souhaitent faire (jeux libres, jeux extérieurs, activités manuelles).

Pour les adolescents à partir du collège, nous organisons des activités spécifiques à cette tranche d'âge, favorisant leur autonomie et en les impliquant dans les choix des activités proposées. Au moins une activités (sortie ou intervenant spécifique) sur le temps des vacances scolaires.

Rythmes des enfants sur les journées

L'équipe d'animation veillera à respecter les rythmes des enfants. Les activités seront proposées en respectant des temps forts d'activités et des temps plus calmes ou de jeux libres entre les enfants.

Après le repas, un temps de repos pourra être proposé à la demande des parents, aux enfants les plus jeunes (3 à 5 ans). Pour les plus grands, un temps calme sera mis en place avec un coin lecture, des jeux calmes...

Les temps de repas sont des moments à part entière dans une journée d'accueil de loisirs. L'équipe d'animation devra veiller à ce que ce soit un moment calme d'échange et de convivialité entre les enfants.

Partenariats

L'association se situe en milieu rural où le tissu associatif est riche. Dans ce cadre, l'équipe d'animation souhaite travailler le plus possible en lien avec les autres associations pour monter des projets communs à destination des familles afin de créer une émulation, un échange entre chacun.

Relation entre les enfants, enfants /animateurs et animateurs/parents

L'équipe d'animation devra veiller au respect entre les enfants, entre les adultes et entre les enfants et les adultes lors des activités, elle devra favoriser la tolérance, la solidarité et l'intégration de tous les enfants.

L'équipe d'animation doit faire le lien avec les parents entre le programme et le déroulement de la journée des enfants. Elle doit faire preuve de discrétion avec les familles et être à l'écoute de leur demande en termes d'animation ou d'organisation.

Les parents pourront être sollicités afin d'accompagner l'accueil de loisirs lors de sorties ou d'activités. Ils auront alors la charge d'un groupe d'enfants avec un animateur de la structure.

Quelles activités ?

Pendant les vacances, des thèmes d'activités sont organisés sur une ou plusieurs semaines avec une sortie, si possible en lien avec le thème.

Pour les mercredis, des activités proposées seront choisies en fonction des souhaits émis par les enfants mais également selon les saisons, les fêtes annuelles, (Noël, fête des mères, automne...)

Des sorties seront aussi proposées au fil de l'année en suivant les opportunités du territoire (théâtre, cinéma, piscine...)

Exemple d'activités mises en place lors de l'accueil de loisirs: activités manuelles, sportives ou culturelles, expression corporelle, conte, musique et chant, grand jeux, jeux extérieur, jeux de piste, jeux de sociétés ...

Pendant les vacances d'été, des mini camps sont organisés par la Fédération Départementale Familles Rurales (Commission Loisirs Enfance Jeunesse) ou de manière co-construite avec les ACM de Tessy Bocage (Agglo) et Torigny les Villes (Familles Rurales) afin de permettre une mutualisation des personnels, du matériel et de créer des échanges entre les enfants.

Au cours de l'année scolaire, les animateurs de l'accueil de loisirs proposeront aux enfants restant à la cantine le midi, des activités sportives ou culturelles (jeux traditionnels, jeux de société...). Ces activités se dérouleront entre 12h et 12h45 et entre 12h45 et 13h30 selon les services de cantine et les groupes d'âges.

Moyens mis en œuvre

Accueil de loisirs

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis et pendant les vacances scolaires de la Toussaint, d'hiver, de printemps, et pendant les vacances d'été.

Il accueille les enfants de 3 à 17 ans sans restriction de lieu d'habitation. Les enfants peuvent être accueillis en journée, demi-journée avec ou sans repas.

Locaux

La mairie met à disposition de Familles Rurales de Moyon-Tessy, les locaux que l'association occupe (convention entre les 2 parties). Le local se compose de deux grandes salles d'activités en parquet, d'un espace dortoir dans la ludothèque, d'un bureau, de sanitaires, et d'une cour extérieure. Pour les repas, la cuisine et le réfectoire de l'école sont également mis à disposition de Familles Rurales Moyon-Tessy.

Si nécessaire, l'accueil de loisirs peut occuper les locaux et les cours de l'école maternelle et primaire.

Equipe d'animation et compétences

Le directeur de l'accueil de loisirs devra être au moins titulaire du BAFD ou équivalent ou en cours de formation.

Selon la législation en vigueur, l'équipe d'animation devra au moins se composer d'un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et d'un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans. Les animateurs devront être titulaires du BAFA ou équivalent ou en cours de formation.

Le personnel de service est mis à disposition par la commune de Moyon-Villages. Cette personne est responsable de la confection des repas et de l'entretien des locaux.

Horaires

Les horaires d'une journée type sont les suivants (ces horaires pourront varier selon les activités et les sorties) :

7h30 à 9h00 : garderie

9h00 à 9h30 : accueil échelonné des enfants

9h30 à 12h00 : activités

12h00 à 13h30 : repas et temps calme

13h30 à 14h00 : accueil échelonné des enfants

14h00 à 16h00 : activités

16h00-16h30 : Gouter

17h00 à 18h30 : départ des enfants et garderie

L'accueil de loisirs n'étant pas seulement un mode de garde, les familles devront veiller à respecter les horaires d'accueil et de départ des enfants afin qu'ils puissent participer aux activités du début à la fin.

Partenariat convention existante

L'accueil de loisirs a une convention de mise à disposition des locaux et du personnel de service avec la mairie.

Un partenariat existe avec l'accueil de loisirs de Tessy Bocage (Agglo) et celui de Torigni (Familles Rurales) . Nous organisons en commun des camps, des sorties et des activités afin de mutualiser les transports et d'échanger nos pratiques afin de créer une dynamique entre les enfants et les jeunes.

Moyens d'information

Les moyens d'information que nous utilisons sont les dépliants distribués par le biais des écoles, des affiches dans les locaux et les commerces de Moyon, et des articles dans la presse locale (Manche Libre

et Ouest France) ainsi que le site internet et la page Facebook qui sont mis à jour régulièrement.
(<http://famillesruralesmoyon.jimdo.com>)